

PROVINCE SUD
NOUVELLE-CALEDONIE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2-4643/DRN/BIC/br

Nouméa, le 13 DEC. 2006

R E C E P I S S E

de déclaration d'une installation classée

* * *

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 13 novembre 2006, la déclaration de la société **Entreprise de peinture calédonienne (EPC)** concernant l'exploitation d'une usine de peinture industrielle sise rue Lapousse – zone industrielle de Doniambo – commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

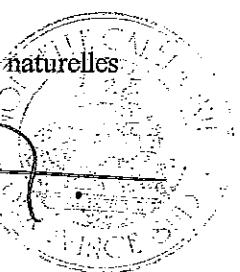
Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
2575	Emploi de matières abrasives telles que sable, corindon et grenaille métallique, etc... sur un matériau quelconque pour gravure, dépolissage, décapage, grainage.	P = 60 kW	P > 20 kW	D	l'arrêté n° 86-257/CE du 15 octobre 1986
2920	Installation de réfrigération ou compression	P _{abs} = 114 kW	50 < P _{abs} (kW) ≤ 500	D	l'arrêté n° 86-141/CE du 25 juin 1986
2940	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc... sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile ...)	Q = 90 kg/jour	10 < Q (kg/jour) ≤ 100	D	la délibération n° 92-92/ BAPS du 1 ^{er} juin 1992

Rub : rubrique – Rég : régime de classement – D : déclaration – P : puissance installée – P_{abs} : puissance absorbée – Q : quantité

Le gérant de la société EPC est tenu de se conformer aux dispositions des arrêtés et de la délibération susmentionnés fixant les prescriptions générales applicables à son exploitation.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le directeur des ressources naturelles


C. OBLED


Copie : - Mairie de Nouméa
 - DRN / BIC
 - IIC / DIMENC